



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Comité Social d'Administration de Réseau des DDI du 6 novembre 2025

Réunion présidée par Mme BOSSART-TRIGNAT devant une absence notable et très remarquée du SG du MI et du DMATES, nouveau SG Adjoint du MI.

La délégation UNSA était composée de Guillaume BERTHELIER, Olivier CLÉMENÇON, Fabienne DURAND, Franck GARRIGUES, Steve MAZENS et Béatrice NECAS.

La gestion des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et de leurs délégués.

Ce sujet, demandé en point divers par une organisation syndicale fait l'objet d'un traitement en début de séance pour cause de contrainte horaire de son expert sur ce point.

Pour l'administration, le schéma d'emploi est saturé. 108 IPCSR ont été récemment recrutés pour 30 à 40 départs à la retraite et une trentaine de départs liés à l'intégration dans d'autres corps, à des détachements ou pour disponibilité par an.

En 2026, sont prévus 30 à 40 départs d'IPCSR au total et un effort du MI pour maintenir les effectifs dans le cadre de l'exercice budgétaire actuel est prévu (recrutement de 60 à 70 IPCSR).

Depuis 5 ans, le délai d'attente pour passer le permis de conduire est en moyenne de 81 jours alors que réglementairement il devrait être de 45 jours. Ce délai est variable d'un département à l'autre et des renforts ponctuels dans les départements déficitaires ont été réalisés. Mais en raison d'une notable croissance du nombre d'inscrits en 2025 cette pratique n'a pas été généralisée car trop onéreuse.

En outre des centres de médiation ont été créés pour dialoguer avec les autos-écoles et dans les départements où existe un plan de médiation, ce délai a été réduit de 10 jours. En outre, ce phénomène est temporaire car en grande partie du à l'évolution démographique.

L'UNSA considère qu'il s'agit d'un sujet métier devant être traité dans son périmètre ministériel. Elle restera force de propositions sur ce sujet qui nécessite diverses expertises. Il existe, en effet, plusieurs autres leviers pour répondre à ces constats d'insuffisance.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org

